



Delémont, le 9 mars 2017

Rapport annuel 2016

Le comité reste inchangé par rapport à l'année précédente. Il est toujours en dessous du nombre souhaité (idéalement entre 4 et 5 membres). Les membres du comité sont surchargés par rapport à leur travail quotidien et n'arrivent pas à traiter tous les dossiers de l'APAJ avec la rigueur souhaitée. Toutefois le comité essaie de suivre les dossiers le mieux possible. Pour l'année 2016, la priorité a été donnée aux marchés publics et à la mise-en œuvre concrète de l'ORMP.

Marchés publics

Le comité poursuit toujours sa mission de s'engager pour des marchés publics équitables. Pour rappel, cette mission a été décidée lors de notre assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014 à Bellelay. Dans l'architecture, les marchés publics devraient normalement se faire par des concours d'architecture anonymes.

L'APAJ a signé avec l'AJUBIC et la sia Jura en octobre 2016 une convention pour l'étendu de l'observatoire vaudois des marchés publics. Cet observatoire a d'ailleurs été rebaptisé et s'appelle ORMP (observatoire romand des marchés publics). Tous les appels d'offres, concours ou autres procédures pour des prestations d'architectes et d'ingénieurs civils dans le Jura et le Jura Bernois sont évalués par des spécialistes depuis le début 2017. Les analyses sont faites par une équipe expérimentée vaudoise, mais la communication avec les autorités locales se fera par les représentants de nos associations (APAJ, SIA-JU, AJUBIC).

Le groupe de travail pour le Jura et Jura bernois est composé par les personnes suivantes:

- Toufiq Ismail-Meyer, APAJ
- Antoine Voisard, SIA-JU
- Frédéric Balmer, AJUBIC

L'ORMP procède à une communication très rapide des évaluations pour vous en informer dans les meilleurs délais. Nous attendons de l'ORMP, ainsi que rendre visible les différents procédures avec leurs points forts et faibles, de stimuler le débat sur les procédures d'appels d'offres, de sensibiliser et de motiver les pouvoirs adjudicataires d'organiser des procédures transparentes et correctes, d'ouvrir la porte aux cantons et communes à des échanges, de faire une comparaison avec des autres cantons. Tous ces éléments avec l'objectif principal de faire améliorer les procédures dans notre région qui actuellement sont encore très souvent insatisfaisantes.

Une première évaluation en blanc a déjà eu lieu dans le Jura avec une évaluation négative. L'organisateur ne voulait pas corriger la procédure, mais nous rencontrera prochainement pour discuter des mesures pour faire mieux la prochaine fois. Le comité estime que cette réaction est déjà un premier résultat très encourageant et espère que d'autres services suivront cet exemple.

Le dernier concours d'architecture anonyme dans le jura a eu lieu il y a bientôt 5 ans. Entre temps il y a eu des projets publics (ou publics/privés) qui n'ont malheureusement pas fait l'objet d'un concours d'architecture anonyme. Les stratégies pour éviter les concours d'architecture anonymes sont nombreuses et les pouvoirs adjudicataires démontrent une créativité remarquable à en trouver toujours d'autres. Nous constatons que l'abandon du concours va de pair avec un manque de qualité architecturale. L'absence de concours ouverts empêche de nombreux bureaux à participer au marché ce qui met finalement en péril ces bureaux d'architecture qui doivent chercher leur travail en dehors du canton.

Dans les dernières 10 années, 2 bureaux d'architectures ont été créés dans le Jura. Pendant la même période, env. une dizaine de bureaux ont fermé. Un changement de paradigme des autorités est indispensable si nous voulons garantir un avenir à notre profession, à la culture architecturale et à la formation de nos apprentis.

Le comité a constaté les derniers temps l'attribution des mandats d'architecture de gré à gré par des diverses communes jurassiennes. Selon les montants communiqués pour ces bâtiments, les honoraires d'architecte

susceptibles devraient être au-dessus du seuil permettant ce type de procédure. Où alors les bureaux pratiquent une sous-enchère? Les mandats cités concernent souvent des bureaux membres APAJ. Suite à la demande de quelques membres, le comité invitera au courant de l'année les bureaux concernés à s'expliquer. Une discussion/décision commune sur la manière de procéder dans ces cas s'impose.

Pour rester crédible, nous devons insister à l'application des marchés publics et à des honoraires corrects. Les ingénieurs civils nous montrent actuellement où la spirale négative de la sous-enchère nous mène. Des taux de 70.-/h ou 60.-/h ne sont plus une exception mais sont devenus la règle.

Pour les trois projets Adapart (crèche et d'une UAPE à Saignelégier), hôpital du Jura Saignelégier et la patinoire de Porrentruy l'APAJ a cherché en 2015 le contact avec les pouvoirs adjudicataires. A ce jour nous n'avons pas de nouvelles d'aucun des projets.

Apprentissage

En juin 2016 l'APAJ avait remis un prix pour le meilleur apprenti. Cette année le prix a été donné à Martin Cléménçon qui a fait son apprentissage chez Pierre Gianoli.

Les cours interentreprises et leur financement fonctionnent parfaitement. L'administration et les animateurs de cours font un excellent travail. Nous remercions le président de la commission, Alain Jeangros, mais également Marie Frund qui assume le secrétariat du cours et notre caissier Xavier Wittwer qui fait la caisse du cours.

Mauvaise qualité des demandes de permis de construire

A ce jour nous n'avons pas de nouvelles du canton qui avait annoncé une nouvelle plate forme JURAC pour les permis de construire pour le début 2017.

La SDT nous a demandé d'instaurer un service de consultation préalable comme le font les avocats dans le Jura.

Salaire minimal

Le Service de l'économie et de l'emploi a procédé en début 2016 à une enquête salariale. La commission tripartite avait émis des doutes et craignait une sous-enchère salariale dans l'architecture dans le Jura.

Par cette commission, nous avons appris que l'évaluation était en général positive et qu'aucune mesure ne s'imposait. Toutefois la rémunération des employés avec un diplôme étranger ou des frontaliers paraissent des fois trop basses pour la commission. Nous avons remarqués que très souvent les salaires bas concernaient des employés avec très peu d'expérience (< 1ans). Un contrat collectif pour notre branche permettra de mieux légitimer ces cas. Le comité souhaite avancer avec ce dossier. Toutefois ce n'est pas une priorité et nous souhaitons attendre les expériences faites dans les autres cantons. Le canton de Vaud avait p.ex. réussi à intégrer la question des stagiaires étrangers.

Rien ne sera entrepris dans ce sens pour l'instant. Le comité espère gagner plus d'informations cette année.

Visibilité de l'APAJ

Un nouveau site internet en forme de blog serait opérationnel dès ce printemps 2017.

Code d'honneur APAJ

Pour 2017, le comité souhaite avancer dans la discussion du code d'honneurs parmi les membres APAJ. Avec la mise en œuvre du ORMP, nous exigeons des communes et du canton de respecter une éthique dans l'attribution des marchés publics. Pour réussir et rester crédible, il est indispensable que nos membres respectent également une éthique professionnelle. Quelques questions importantes méritent d'être discutés.



Toufiq Ismail-Meyer, président